

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 52 (2017)

Autorisation de voirie - Entreprise BLOT de Chateaudun
Branchement individuel neuf pour le compte de Erdf - Client MICHAUX
2 Bis, Chemin du Bout des Plantes - A compter du 19 juin 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par l'Entreprise BLOT de Chateaudun,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de branchement individuel neuf pour le compte de Erdf sis, 2 Bis, Chemin du Bout des Plantes,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'Entreprise BLOT de Chateaudun est autorisée à effectuer des travaux de branchement individuel neuf en soutirage liaison publique souterraine pour le compte de Erdf, chez son client MICHAUX et ce à compter du 19 Juin 2017.

ARTICLE II : Pour la réalisation de ces travaux, la circulation est alternée manuellement dû à un empiètement sur la chaussée. Le stationnement est interdit aux abords du chantier à tout véhicule sauf ceux de l'Entreprise BLOT.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'Entreprise BLOT, chargée des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- . l'Entreprise BLOT
- . les Services Techniques
- . la Gendarmerie
- . au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- . au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 23 Mai 2017
Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le :
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

